

Test Covid-19 par prélèvement salivaire au sein des maisons de repos et des maisons de repos et de soin de Wallonie

**Note de procédure à l'attention des directeurs des maisons
de repos et de leurs délégués**

Auteur	Plateforme de test Covid ULiège
Date	12 novembre 2020
Version	MRS-WAL-01.03

Préambule

Afin d'évaluer la diffusion du virus SARS-CoV-2 responsable de la Covid-19 dans les maisons de repos et dans les maisons de repos et de soins, le Gouvernement wallon a décidé en sa séance du 20 octobre 2020 de tester régulièrement le personnel de ces établissements sur la base d'un prélèvement salivaire. Cette décision est conforme aux recommandations du *risk assessment group* du 12 octobre 2020.

L'Université de Liège a été désignée par le Gouvernement wallon afin de mener cette campagne de screening sur la base d'une méthode d'analyse PCR automatisée et d'un kit d'autoprélèvement salivaire, tous deux conçus par l'ULiège.

La présente note est rédigée à l'attention des responsables des maisons de repos et des maisons de repos et de soins, ainsi que leurs délégués, afin de les informer des procédures nécessaires au bon déroulement des missions de l'Université. Compte tenu de la complexité du processus global concernant 570 MR-MRS, les procédures établies sont d'application stricte pour toutes les personnes concernées.

Ce document sera mis à jour régulièrement afin de tenir compte d'éventuelles modifications des procédures et de l'évolution de la situation sanitaire. Les responsables et leurs délégués seront informés par l'AViQ de toute modification du document.

Table des matières

1. Organisation générale du <i>screening</i> Covid-19	4
1.1. Principes généraux de fonctionnement	4
1.2. Acteurs impliqués dans le processus	4
1.3. Synthèse de l'organisation générale.....	5
2. Obtenir des kits d'autoprélèvement.....	8
2.1. Principes généraux	8
2.2. Procédure	8
2.3. Remarques organisationnelles	9
3. Autoprélèvement salivaire.....	10
3.1. Contenu du kit	10
3.2. Notice d'utilisation du kit Inactifun H pour l'autoprélèvement salivaire	10
3.3. Avertissements et précautions d'usage	13
4. Collecte des échantillons dans les MR-MRS et dépôt des échantillons au point-relais 14	
4.1. Principes généraux	14
4.2. Procédure	14
5. Consultation des résultats.....	16
5.1. Consultation d'un résultat individuel	16
5.2. Consultation du rapport statistique d'un établissement par son directeur.....	17
5.3. Consultation des statistiques de l'ensemble des MR-MRS.....	19
6. Questions fréquentes.....	20
Annexe 1. Liste des abréviations et des acronymes	27

1. Organisation générale du *screening* Covid-19

1.1. Principes généraux de fonctionnement

Un partenariat a été établi entre l'AViQ et l'Université de Liège afin d'évaluer la diffusion du virus SARS-CoV-2, responsable de la Covid-19, dans les 570 maisons de repos et les maisons de repos et de soins (MR-MRS) de Wallonie. L'objectif est plus particulièrement de tester régulièrement les membres du personnel, généralement davantage en contact avec des personnes à l'extérieur des MR-MRS. L'efficacité du processus de *screening* (test massif) repose sur la fréquence élevée des tests et sur la participation de l'ensemble des personnes concernées.

La méthodologie mise en œuvre par l'Université de Liège se base sur l'utilisation d'un kit d'autoprélèvement salivaire qui ne nécessite pas l'intervention d'un médecin. L'échantillon de salive ainsi prélevé par la personne elle-même est analysé par la méthode d'amplification en chaîne par polymérase (PCR) au sein de la plateforme Covid-19 de l'Université de Liège. Il s'agit de la même méthode d'analyse que celle employée pour les prélèvements nasopharyngés réalisés à l'aide d'écouvillons.

Les résultats des analyses sont anonymes. Seule la personne disposant du numéro de code-barres présent sur le tube de prélèvement peut accéder à son résultat individuel. Le directeur de chaque MR-MRS dispose quant à lui d'une information statistique sur le nombre de cas positifs parmi les membres du personnel testé et du taux de positivité dans son établissement.

Les mesures mises en œuvre par les MR-MRS sur la base de ces résultats relèvent de leurs directeurs et des autorités publiques.

1.2. Acteurs impliqués dans le processus

Les membres du personnel des MR-MRS sont les premières personnes concernées par le processus de *screening*. Une participation maximale au *screening* est indispensable afin d'identifier les personnes positives et en particulier les personnes asymptomatiques. La qualité du *screening* est donc directement dépendante du taux de participation du personnel.

Les responsables des MR-MRS auront également un rôle central dans ce processus : ils devront organiser, au sein de chaque MR-MRS, la distribution des kits d'autoprélèvement auprès des membres du personnel et la récupération des échantillons selon la procédure décrite dans le présent document. Les responsables des MR-MRS doivent également organiser le transport des kits d'autoprélèvement et des échantillons entre leur institution et le point-relais.

L'AViQ est en contact étroit avec les MR-MRS et les informe de toutes les étapes du processus. Elle répond également à toutes leurs questions. Elle communique aux MR-

MRS et à l'Université de Liège les informations suivantes pour chaque numéro d'établissement : numéro d'agrément, nombre maximal de kits d'autoprélèvement.

L'Université de Liège organise quant à elle la distribution des kits d'autoprélèvement et la collecte des échantillons dans les points-relais. Son laboratoire Covid-19, situé à Liège (Sart Tilman), analyse les prélèvements.

1.3. Synthèse de l'organisation générale

❶ Transport des kits d'autoprélèvement vers les points-relais

La société partenaire de l'Université de Liège, Diagenode SA, livre les points-relais en kits d'autoprélèvement salivaire. Chaque kit d'autoprélèvement est contenu dans une boîte en carton individuelle. Le nombre de kits d'autoprélèvement disponibles dans chaque point-relais dépend du nombre de membres du personnel des MR-MRS qui lui sont associées.

❷ Distribution des kits d'autoprélèvement aux délégués des MR-MRS

La distribution des kits d'autoprélèvement s'effectue dans 13 points-relais répartis dans toute la Wallonie. Chaque point-relais dispose d'une localisation qui lui est propre et de ses propres horaires d'ouverture. Chaque MR-MRS désigne une personne qui va se rendre dans son point-relais en suivant la procédure décrite dans ce document [section 2] pour obtenir les kits d'autoprélèvement et le matériel de collecte des échantillons. Lors de la réception des kits de prélèvement, le délégué de la MR-MRS doit compléter un formulaire [Formulaire F1].

❸ Distribution dans les MR-MRS des kits d'autoprélèvement au personnel

Au sein de chaque MR-MRS, les responsables organisent la distribution des kits d'autoprélèvement à leurs membres du personnel. Chacun d'entre eux doit disposer d'un (et d'un seul !) kit d'autoprélèvement, dans un délai permettant à chacun d'effectuer le prélèvement conformément à la notice d'utilisation. L'organisation interne de la distribution est de la responsabilité de leur direction, en prenant en considération les spécificités de l'institution concernée.

❹ Réalisation du prélèvement par le membre du personnel

Chaque membre du personnel prélève un échantillon de salive grâce au kit fourni en respectant la notice d'utilisation présente dans la boîte individuelle [section 3]. Attention, le prélèvement doit être réalisé le jour même de la collecte de l'échantillon dans la MR-MRS. Cette date est communiquée aux membres du personnel par la direction de la MR-MRS. Chaque membre du personnel doit noter (ou photographier) le code-barres présent sur son tube à échantillon, car il s'agit du seul lien entre le résultat et la personne qui a réalisé le prélèvement.

❺ Dépôt du prélèvement dans la MR-MRS par le membre du personnel

Le lieu, le jour et l'horaire de collecte des prélèvements dans la MR-MRS sont annoncés par la direction de l'établissement. Ils sont définis pour permettre le dépôt de tous les

échantillons de la MR-MRS dans le point-relais le jour même et avant l'heure de fermeture de celui-ci. Les MR-MRS organisent la collecte des prélèvements en leur sein à l'aide du matériel mis à leur disposition et en respectant les procédures décrites dans ce document [section 4]. Tout échantillon déposé doit être renseigné sur le formulaire de dépôt [Formulaire F2] par l'apposition, sur celui-ci, de la partie détachable du code-barres présent sur le tube à échantillons.

6 Transport des prélèvements par la MR-MRS dans le point-relais

La direction de la MR-MRS ou la personne qu'elle délègue à cet effet assure le transport des échantillons depuis la MR-MRS jusqu'à son point-relais. Le transport des échantillons s'effectue toujours dans une boîte de transport, fermée et désinfectée dans sa partie extérieure ; le Formulaire F2 correspondant aux échantillons accompagne ceux-ci, sans être mis dans la boîte de transport. Les échantillons sont déposés au point-relais en respectant strictement les horaires annoncés, contre accusé de réception. Les codes-barres présents sur le Formulaire F2 sont scannés et transmis dans une base de données qui associera chaque prélèvement à la MR-MRS correspondante.

Au moment du dépôt des échantillons, le délégué de la MR-MRS peut récupérer de nouveaux kits d'autoprélèvement contre le Formulaire F1.

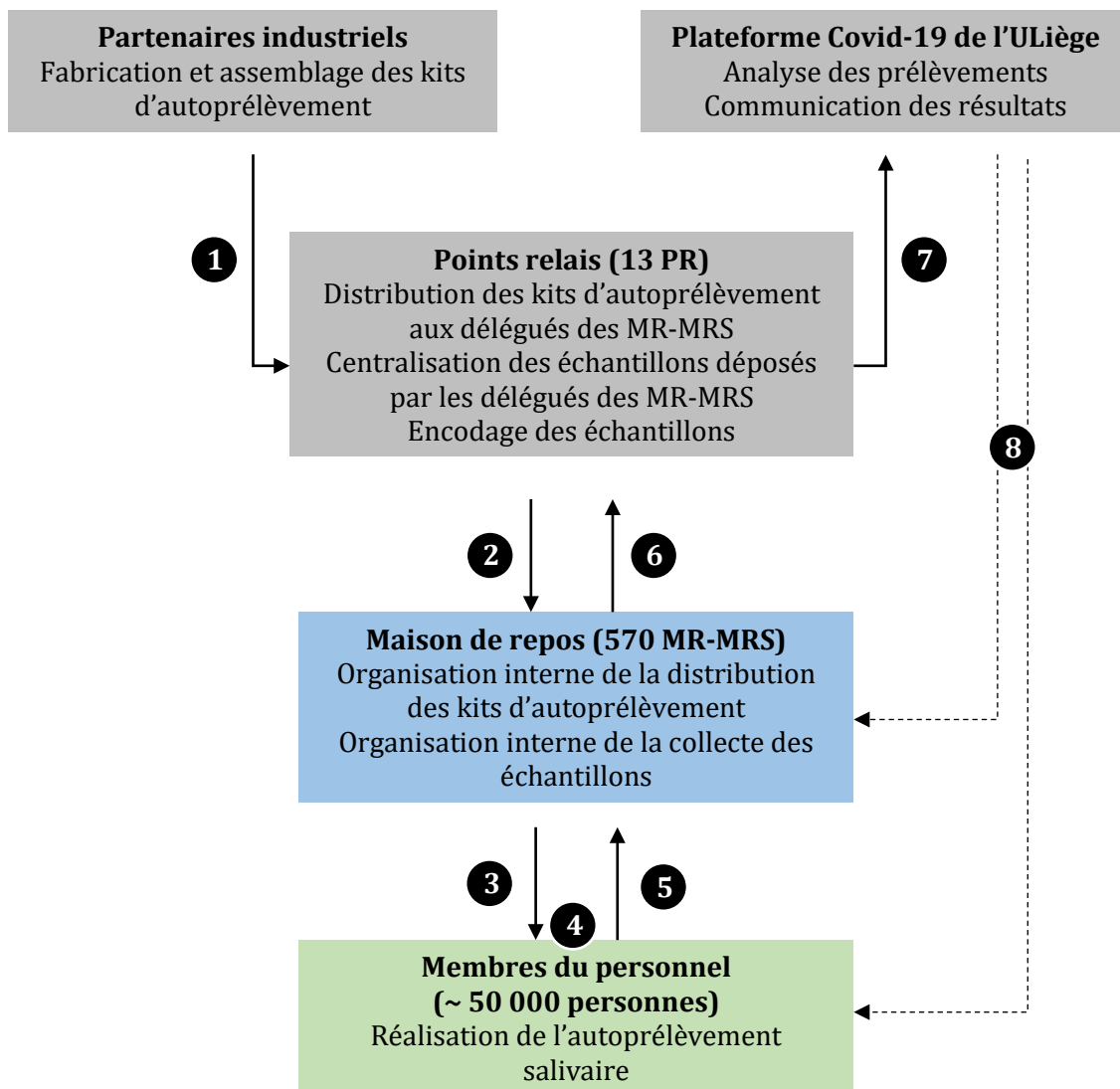
7 Transport des prélèvements vers le laboratoire d'analyse

À l'heure de fermeture des points-relais, tous les échantillons présents sont immédiatement transférés jusqu'au laboratoire d'analyse par les transporteurs de l'Université de Liège. Tous les échantillons de l'ensemble des points-relais ouverts doivent être arrivés à destination avant 14h00 chaque jour.

Les prélèvements sont ensuite analysés par le laboratoire. L'analyse commence le jour même et la majorité des résultats est connue dans un délai de 24h00.

8 Communication des résultats

Dès qu'une analyse est terminée, le laboratoire communique le résultat sur une plateforme informatique sécurisée. Les résultats peuvent alors être obtenus de trois manières : (1) la personne qui a réalisé le prélèvement peut obtenir son résultat individuel en introduisant le numéro de codes-barres de son échantillon (qu'elle a noté ou photographié lors du dépôt du prélèvement dans la MR-MRS) sur le site internet <https://test-covid.uliege.be>, (2) la direction de la MR-MRS peut consulter les informations statistiques de son établissement sur une plateforme informatique dont les accès lui sont communiqués, (3) l'AViQ obtient quotidiennement un rapport sur l'évolution de la situation globale. Toutes les informations sont anonymes et les rapports (2) et (3) ne contiennent que des statistiques à l'échelle de l'établissement.



2. Obtenir des kits d'autoprélèvement

2.1. Principes généraux

La distribution des kits d'autoprélèvement et du matériel nécessaire au transport sécurisé des échantillons se déroule dans des points-relais répartis sur l'ensemble du territoire de la Wallonie.

Les délégués des MR-MRS doivent se présenter au point-relais aux dates et heures annoncées par l'AViQ pour recevoir les kits d'autoprélèvement.

2.2. Procédure

Étape 1

Chaque MR-MRS désigne un délégué chargé de se rendre au point-relais pour obtenir les kits d'autoprélèvement de sa MR-MRS. Si le délégué n'est pas le directeur de l'établissement, ce dernier complète le **Formulaire F4** de délégation.

En fonction des contraintes de l'établissement, il peut y avoir plusieurs délégués simultanément ou successivement. Dans tous les cas, il leur sera demandé de présenter une pièce d'identité.

Étape 2

L'AViQ communique à chaque MR-MRS son point-relais et les informations suivantes :

- lieu du point-relais ;
- horaire du point-relais.

Ces informations sont communiquées par la direction de la MR-MRS à son délégué. Attention, ces informations peuvent changer d'une semaine à l'autre.

Étape 3

Le délégué de la MR-MRS se rend au point-relais le jour et selon les horaires annoncés. Ce délégué dispose :

- du **Formulaire F4** complété et signé s'il n'est pas directeur de la MR-MRS ;
- du **Formulaire F1** pré-complété (à défaut, le formulaire peut être complété sur place) ;
- d'une pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduite ou passeport) ;
- d'une boîte ou d'un sachet permettant de transporter les nouveaux kits d'autoprélèvement (contenance approximative de 30 litres).

Le créneau horaire défini est prévu exclusivement pour la MR-MRS en question et doit être scrupuleusement respecté. Une présentation au point-relais en dehors des heures prévues se conclura par un refus de mettre le matériel à disposition.

Étape 4

Au point-relais, le délégué de la MR-MRS devra prouver son identité à l'agent et présentera le **Formulaire F4** s'il n'est pas le directeur ou la directrice.

Étape 5

L'agent du point-relais prépare les kits. Le nombre de kits livrés est calculé sur la base du nombre de membres du personnel de la MR-MRS, tel que communiqué par l'AViQ. L'agent du point-relais ne peut pas décider de donner un nombre plus élevé de kits.

L'agent du point-relais prépare simultanément le matériel nécessaire à la récolte et au transport des échantillons.

Ces informations sont complétées sur le **Formulaire F1**.

Étape 6

Le délégué de la MR-MRS vérifie la quantité de kits de prélèvements réceptionnés et vérifie les informations complétées dans le **Formulaire F1** par l'agent. Lorsque les informations ont été vérifiées, le délégué complète la section « **Réception des kits d'autoprélèvements** » du formulaire et y mentionne :

- son nom et prénom ;
- le nombre de kits d'autoprélèvement réceptionnés ;
- le nombre de collecteurs d'échantillons (portoirs) réceptionnés ;
- la date et l'heure de la réception ;
- sa signature.

Lorsque le document **Formulaire F1 est** complété et dûment signé, la personne déléguée de la MR-MRS le remet à l'agent du point-relais pour confirmation de livraison et archivage. Le matériel peut alors est acheminé jusqu'à la MR-MRS pour réaliser la distribution en interne.

2.3. Remarques organisationnelles

- Les agents présents au point-relais ont toute autorité pour autoriser ou refuser l'accès aux locaux. Leurs instructions doivent être suivies en toutes circonstances.
- À chaque étape de la procédure, et en particulier à chaque fois que les personnes échangent du matériel ou des documents, le délégué de la MR-MRS et l'agent du point-relais prennent toutes les mesures utiles pour désinfecter leurs mains et les surfaces potentiellement contaminées.
- L'accès aux locaux des points-relais est conditionné au port correct du masque.

3. Autoprélèvement salivaire

3.1. Contenu du kit

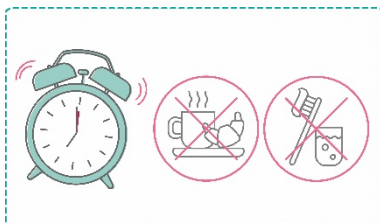
	Boîte contenant l'ensemble des éléments nécessaires à l'autoprélèvement salivaire (1x)
	Entonnoir pour la collecte de salive (1 x)
	Adaptateur orange pour tube de prélèvement (1 x)
	Tube de prélèvement avec bouchon (bleu) contenant du réactif de lyse et identifié avec une étiquette code-barres (1 x)
	Notice d'utilisation (1 x)

3.2. Notice d'utilisation du kit Inactifun H pour l'autoprélèvement salivaire

Chaque membre du personnel autorisé doit se procurer un kit d'autoprélèvement salivaire selon les procédures mises en place par la direction de l'établissement.

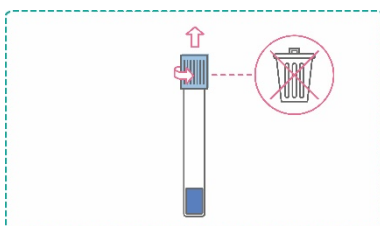
Les autoprélèvements salivaires doivent être réalisés par les personnes concernées conformément à la notice d'utilisation présente dans la boîte individuelle du kit. Il est important que le prélèvement salivaire soit réalisé le jour même de son dépôt au point relais.

La notice d'utilisation (ref. DTUB-70-L001 – V01_28_10_2020) prévoit les étapes suivantes (la notice est régulièrement actualisée, se référer à la notice dans la boîte du kit).



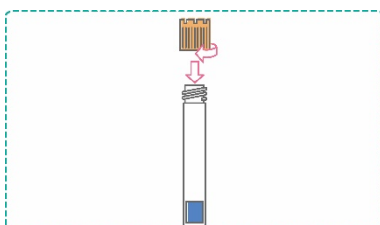
Le prélèvement doit être réalisé le matin à jeun, avant de fumer et de se brosser les dents.

Si ce n'est pas possible, effectuer le test au moins 4 heures après avoir bu, mangé, fumé ou s'être brossé les dents.

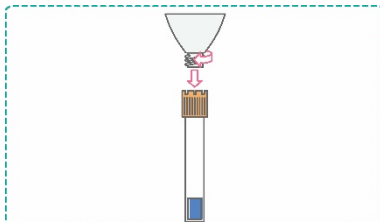


Sortir les trois éléments des emballages. Ouvrir le tube, en veillant à le maintenir bien droit.

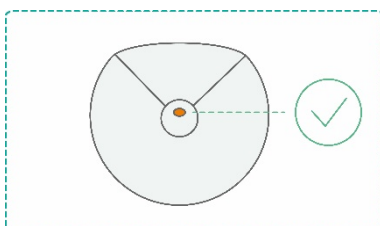
Conserver le bouchon bleu pour fermer le tube après prélèvement.



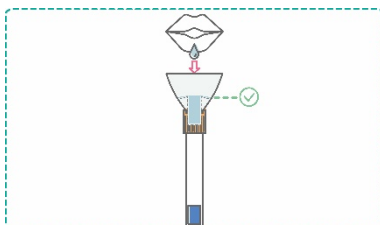
Visser l'adaptateur orange sur le tube de prélèvement en veillant à ce que la section dentelée soit orientée vers le haut.



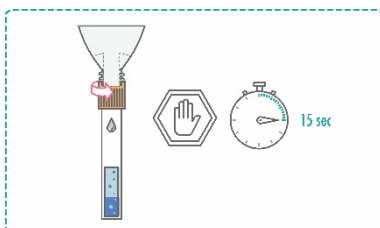
Visser l'entonnoir au maximum sur l'adaptateur orange.



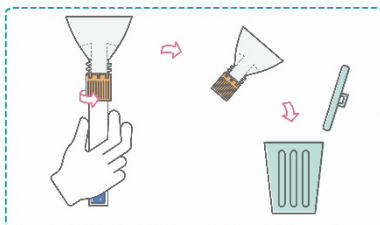
Vérifier, en regardant d'en haut, que l'entonnoir est correctement positionné : l'adaptateur orange doit obstruer entièrement le fond de l'entonnoir.



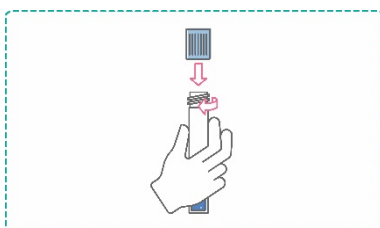
Déposer de la salive dans l'entonnoir jusqu'à ce que la partie centrale soit complètement remplie



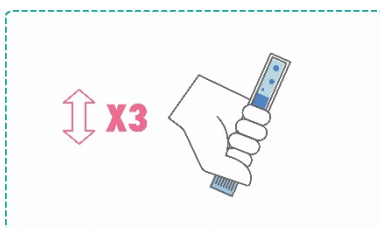
Dévisser partiellement l'entonnoir de manière à laisser la salive s'écouler dans le tube de prélèvement pendant au minimum 15 secondes.



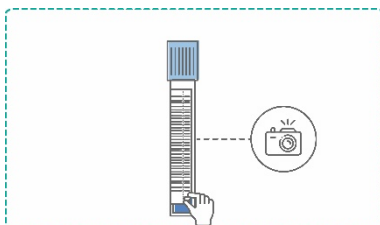
Tenir le tube bien droit et dévisser l'adaptateur orange et son entonnoir. Les jeter dans une poubelle fermée.



Refermer le tube à l'aide du bouchon bleu, en vissant celui-ci au maximum.



Mélanger la salive et le réactif en renversant le tube de haut en bas, à trois reprises.



À la différence de la notice d'utilisation, veiller à suivre la procédure suivante en ce qui concerne le code-barres :

- Conserver la partie détachable de l'étiquette **sur le tube jusqu'au moment de sa collecte**. Lors de la collecte dans la MR-MRS, la détacher en soulevant le coin noirci et **la coller sur le Formulaire F2**.
- **Noter ou prendre une photographie du code-barres pour pouvoir consulter plus tard le résultat du test.**

ATTENTION

La partie détachable du code-barres doit être collée sur le [Formulaire F2](#), et non être conservée par la personne concernée. Si le code-barres n'est pas collé sur le formulaire, nous ne pouvons garantir de lier le résultat à la maison de repos.

3.3. Avertissements et précautions d'usage

- Ne pas boire, ne pas toucher ou extraire le réactif de lyse (liquide bleu dans le tube). S'assurer, lorsque le tube est fermé, que le bouchon est vissé au maximum.
- En cas de contact du réactif de lyse avec la peau, laver immédiatement avec de l'eau et du savon. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement avec de l'eau et consulter un professionnel de la santé si l'irritation persiste.
- Ne pas utiliser si le produit est visiblement endommagé.
- Ne pas ouvrir le tube une fois le prélèvement effectué.
- Ne pas laisser à proximité des enfants.
- Le réactif de lyse peut réagir avec l'hypochlorite de sodium (eau de javel) ou autres acides / bases fortes et provoquer l'émission de gaz toxiques.
- Le produit doit être transporté et stocké intact dans son emballage entre 15°C et 25°C jusqu'à utilisation. Une fois le prélèvement effectué, le tube se conserve pendant maximum 12 heures entre 15°C et 25°C avant d'être remis au centre de collecte.
- Le dispositif est à usage unique.
- Le dispositif peut être utilisé jusqu'à la date de péremption indiquée sur l'emballage, ou jusqu'à ce qu'il soit rappelé par son fabricant ou l'Université de Liège.

Tutoriels vidéo

Accédez à la présentation en vidéo de la procédure sur Youtube aux adresses suivantes :

- Utilisation du kit d'autoprélèvement : <https://youtu.be/XUizBsXPizU>
- Collecte des échantillons au sein de la MR-MRS : <https://youtu.be/pv0feBL4M2w>
- Acheminement des échantillons au point-relais : <https://youtu.be/VnjtW5FxQ5E>

4. Collecte des échantillons dans les MR-MRS et dépôt des échantillons au point-relais

4.1. Principes généraux

La direction de chaque MR-MRS organise la collecte interne des échantillons le jour prévu pour leur dépôt dans le point-relais. Cette organisation doit permettre le dépôt en même temps de l'ensemble des échantillons de la MR-MRS dans le point-relais avant la fermeture de celui-ci.

4.2. Procédure

Étape 1

Le jour de dépôt des échantillons dans la MR-MRS (et donc également au point-relais), il est demandé d'utiliser une (les) boîte(s) contenant un portoir remise(s) lors de la réception des kits d'autoprélèvement et de se munir du **Formulaire F2** lié à la réception des échantillons.

Étape 2

La personne responsable enlève le couvercle de la boîte et dévoile le portoir qui se trouve à l'intérieur. Il met à proximité le **Formulaire F2**.

Étape 3

Chaque personne qui arrive avec son échantillon détache la languette contenant le code-barres (coin noirci ou coin avec une flèche) et la colle sur le **Formulaire F2** dans une case prévue à cet effet (dans l'ordre de la numérotation).

Attention : chaque languette doit être positionnée de manière précise dans chaque case et doit respecter la numérotation prévue.

Attention : seule la plus petite des languettes doit être détachée. La plus grande partie doit impérativement restée sur le tube de prélèvement.

Attention : si la personne n'appose pas la partie détachable sur le **Formulaire F2**, l'échantillon ne pourra jamais être associé à sa MR-MRS, ce qui faussera les statistiques.

Étape 4

Chaque individu place son tube à échantillon dans une des places prévues sur le portoir.

Étape 5

Lorsqu'un portoir est rempli, la personne responsable referme la boîte grâce au couvercle et désinfecte l'extérieur de celle-ci.

Étape 6

Lorsque la collecte est terminée, les boîtes de collecte sont fermées et désinfectées. La personne responsable de la collecte complète la section 2 « **Informations relatives aux prélèvements** » du **Formulaire F2**. La personne s'assure que le nombre de prélèvements correspond bien au nombre de code-barres remis (les tubes dont le code-barres n'est pas positionné sur le formulaire F2 ne pourront pas être associés à la MR-MRS).

Une fois les informations vérifiées et le document signé et cacheté, le délégué de la MR-MRS peut se rendre au point-relais pour déposer les échantillons recueillis.

Étape 7

Le délégué de la MR-MRS se rend au point-relais **à l'heure prévue** muni des échantillons et du **Formulaire F2**.

Étape 8

Au point-relais, les boîtes de collecte contenant les échantillons ainsi que le **Formulaire F2** sont remis à l'agent préposé au point-relais pour l'encodage et la vérification.

Étape 9

Lorsque les informations ont été vérifiées par l'agent, ce dernier peut procéder à la distribution du matériel pour la semaine suivante.

Tutoriels vidéo

Accédez à la présentation en vidéo de la procédure sur Youtube aux adresses suivantes :

- Utilisation du kit d'autoprélèvement : <https://youtu.be/XUizBsxPizU>
- Collecte des échantillons au sein de la MR-MRS : <https://youtu.be/pv0feBL4M2w>
- Acheminement des échantillons au point-relais : <https://youtu.be/VnjtW5FxQ5E>

5. Consultation des résultats

5.1. Consultation d'un résultat individuel

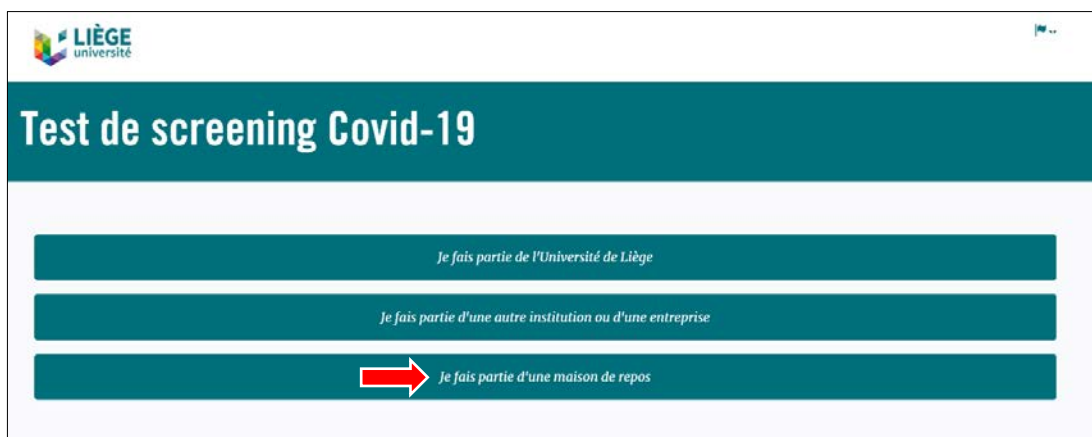
Les résultats peuvent être connus de manière individuelle (et anonyme) par les membres du personnel de la MR-MRS.

Étape 1

La personne concernée doit se rendre sur le site internet de consultation des résultats (<https://test-covid.uliege.be>).

Étape 2

La personne concernées sélectionne le bouton « **Je fais partie d'une maison de repos** ».



Étape 3

Afin de connaître le résultat pour un prélèvement, il est nécessaire d'encoder le code-barres complet de celui-ci dans le champ prévu à cet effet (le code-barres commence par « HO- »).

LIÈGE université

Test de screening Covid-19

Numéro de code-barres (13 caractères) :

☐ Je ne suis pas un robot

RECAPTCHA
Confidentialité - Conditions

Consulter le résultat de mon test

Mentions légales

Les informations récoltées via ce formulaire sont anonymes et traitées conformément aux dispositions du Règlement Général de Protection des Données (consultez l'information sur la protection de la vie privée).

Cochez la case « **Je ne suis pas un robot** ».

Validez ce code-barres en cliquant sur le bouton « **Consulter mon résultat** ».

Étape 4

Suivez les consignes en fonction du résultat. Quatre résultats peuvent apparaître :

- positif (l'analyse PCR réalisée sur le prélèvement correspondant au code-barres a mis en évidence la présence du virus SARS-CoV-2, responsable de la Covid-19) ;
- négatif (l'analyse PCR réalisée sur le prélèvement correspondant au code-barres n'a pas mis en évidence la présence du virus SARS-CoV-2, responsable de la Covid-19) ;
- non interprétable (les résultats obtenus ne permettent pas de déterminer si le prélèvement est positif ou négatif) ;
- non disponible (l'analyse n'est pas terminée).

5.2. Consultation du rapport statistique d'un établissement par son directeur

Les résultats globaux de chaque MR-MRS sont accessibles pour leur direction via un accès sécurisé. Les indicateurs disponibles pour chaque date de dépôt des prélèvements sont le nombre d'échantillons à analyser, le nombre d'analyses réalisées, le nombre de résultats positifs, le nombre de résultats négatifs, le nombre de résultats non interprétables, le taux de positivité. Ces informations sont anonymes et la liste des codes-barres correspondants n'est pas communiquée aux directeurs.

Les directeurs reçoivent par mail les informations de connexion au site sécurisé.

Étape 1

Préparez les codes d'accès (identifiant et mot de passe) reçus par mail en provenance de l'adresse « Université de Liège <noreply@uliege.be> » avec comme sujet « Informations de connexion à l'intranet ULg ».

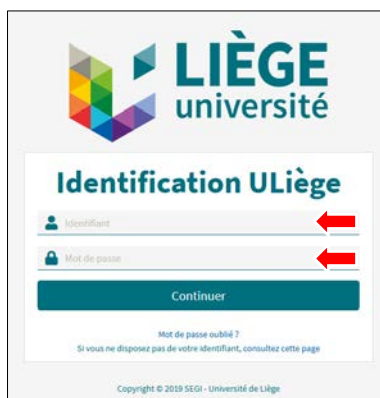
Étape 2

Connectez-vous au site de consultation du rapport via l'adresse <https://my.uliege.be/rapportmr>. Cliquez sur le bouton « **Nom d'utilisateur et mot de passe** ».



Étape 3

Introduisez votre identifiant et votre mot de passe dans les champs prévus à cet effet. Vous devez veiller à respecter les majuscules et les minuscules.



Étape 3

Sélectionnez votre maison de repos via le menu déroulant puis cliquez sur le bouton « **Visualiser le rapport en temps réel** ».



Étape 4

Vous avez accès au rapport en temps réel. Dans le cas où vous êtes directeur de plusieurs maisons de repos, cliquez sur le bouton « **Retour au choix de la MR** » et sélectionnez une autre maison de repos pour consulter ses résultats.



myULiège

Résultats du test COVID-19 - Export MR

Code de la MR :

000000001

Nom de la MR :

Test ULiège

Date de la consultation :

05/11/2020 11:45:54

Retour au choix de la MR

Date de dépôt	Tests à réaliser	Résultats non encore disponibles	Résultats disponibles	Positifs	Négatifs	Non interprétables	Taux de positivité *	Date de dernière analyse
05/11/2020	4	1	3	1	1	1	33,33%	01/01/2019 00:00:00

* il s'agit du Taux de positivité calculé au départ des résultats disponibles

5.3. Consultation des statistiques de l'ensemble des MR-MRS

Chaque jour, l'AViQ reçoit un rapport statistique complet de l'ensemble des MR-MRS avec les informations statistiques suivantes : nombre d'analyses, nombre de résultats positifs, nombre de résultats négatifs, nombre de résultats non interprétables, taux de positivité. Ces informations sont anonymes.

6. Questions fréquentes

Généralités

- **Qui puis-je contacter si j'ai des questions relatives à la campagne de test des membres du personnel des MR-MRS ?**

L'AViQ est l'interlocutrice des MR-MRS pour toutes les questions relatives au processus de test massif des membres de leur personnel. Les directeurs des MR-MRS ou leurs délégués peuvent contacter l'adresse mail de l'AViQ pour obtenir des réponses à leurs interrogations (test_salivair@aviq.be).

- **Qui peut prendre part à la campagne de test des membres du personnel des MR-MRS ?**

Tous les membres du personnel des MR-MRS peuvent prendre part à la campagne de test, y compris les stagiaires et bénévoles. Le périmètre des personnes concernées par la campagne de screening est défini par l'AViQ. Il est de la responsabilité des directeurs des MR-MRS de s'assurer que les kits d'autoprélèvement ne sont délivrés qu'aux personnes concernées.

- **Quelle est l'utilité des campagnes de test salivaire pour contenir l'épidémie de la Covid-19 ?**

Le prélèvement salivaire peut être réalisé de manière non invasive et sans l'assistance d'un membre du corps médical grâce à un kit d'autoprélèvement innovant mis au point par l'Université de Liège. Ce type de prélèvement consomme dès lors moins de ressources et peut être réalisé avec une fréquence élevée sur des populations entières, y compris des personnes asymptomatiques. Bien que sa sensibilité soit moindre que le test sur prélèvement nasopharyngé (via écouvillon), le nombre élevé de tests permet d'avoir une vue précise de la situation épidémiologique et de prendre des mesures précoces pour éviter l'apparition de clusters.

- **Les consignes relatives à la campagne de screening Covid-19 peuvent-elles évoluer ?**

Oui, les procédures sont régulièrement ajustées pour garantir ou améliorer la qualité du processus global. L'AViQ communique aux MR-MRS en temps utile toutes les informations utiles pour tenir compte de ces modifications. Le présent document comprend un numéro de version (page de couverture) et une date de rédaction.

- **Les MR-MRS qui ont fait l'objet d'un test généralisé par le fédéral doivent-elles poursuivre les tests salivaires ?**

Oui. Il est conseillé de poursuivre le test salivaire pour les MR-MRS qui ont pris part à un test PCR sur prélèvement nasopharyngé (par écouvillon). La poursuite des tests donnera une information sur l'évolution de la situation épidémiologique.

Retrait des kits d'autoprélèvement et dépôt des échantillons

- **Puis-je retirer des kits d'autoprélèvement dans un autre point-relais que celui auquel est rattaché la MR-MRS ?**

Non. Afin de permettre une organisation logistique optimale (stock de kits, espaces de stockage, affluence aux points-relais, suivi administratif), il est impératif que vous retiriez les kits d'autoprélèvement et le matériel pour le transport des échantillons dans le point-relais auquel est rattaché votre MR-MRS. Le point-relais auquel est rattaché votre MR-MRS est celui qui est le plus proche (temps de trajet).

- **Comment se fait-il que je reçoive trop ou trop peu de kits d'autoprélèvement ?**

La distribution des kits d'autoprélèvement est calculée sur la base des chiffres disponibles auprès de l'AViQ. Si cette information est inexacte ou incorrecte, vous devez contacter l'AViQ pour l'en informer et, sur la base de ses instructions, le nombre de kits délivrés sera modifié.

- **Puis-je déposer les échantillons dans un autre point-relais que celui auquel est rattachée la MR-MRS ?**

Non. Afin de permettre une organisation logistique optimale (affluence aux points-relais, scan des échantillons, transport des échantillons au laboratoire, suivi administratif), il est impératif que vous déposiez les échantillons dans le point-relais auquel est rattaché votre MR-MRS. Le point-relais auquel est rattaché votre MR-MRS est celui qui est le plus proche (temps de trajet).

- **Est-il possible de demander le changement de rattachement d'une MR-MRS à un point-relais ?**

Il vous est possible de demander à l'AViQ de modifier le point-relais de rattachement de la MR-MRS dont vous êtes responsable. Le cas échéant, cette demande sera examinée par l'AViQ et l'ULiège : elle peut être acceptée ou refusée. En aucun cas une MR-MRS ne peut modifier unilatéralement de point-relais de rattachement.

- **Que faire si je ne peux pas me rendre dans le point-relais au jour et à l'heure prévue ?**

Les horaires communiqués aux MR-MRS doivent être strictement respectés afin de garantir un transport rapide des échantillons vers le laboratoire. Si vous ne pouvez pas vous rendre vous-même au point relais, vous pouvez désigner un délégué qui sera chargé de ramener les échantillons au jour et à l'heure prévue. Ce délégué doit détenir le [Formulaire F2](#) et le [Formulaire F4](#) complétés.

- **Les horaires des points-relais peuvent-ils être modifiés ?**

Oui, les horaires des points-relais peuvent être modifiés par l'Université de Liège pour des raisons logistiques. Les responsables des MR-MRS sont invités à vérifier les informations actualisées qui lui sont transmises par l'AViQ. Tout changement est annoncé au moins 48 heures à l'avance.

- **La personne déléguée par les MR-MRS pour le retrait des kits et le dépôt des échantillons doit-elle être la même chaque semaine ?**

Non, mais la personne devra prouver son identité lors de chaque passage dans le point-relais et disposer d'une attestation signée par la direction ([Formulaire F4](#)).

Kits d'autoprélèvement

- **Que faire sur un kit d'autoprélèvement est incomplet ou défectueux ?**

Les kits d'autoprélèvement incomplets ou défectueux peuvent être échangés dans un point-relais contre un nouveau kit. Le cas échéant, une attestation d'échange ([Formulaire F3](#)) est remplie et signée par le responsable du point-relais et par le délégué de la MR-MRS. L'échange s'effectue lors du rendez-vous hebdomadaire dans le point-relais.

- **Pourquoi les aspects logistiques (localisation des points-relais, horaires, etc.) sont-ils aussi stricts ?**

Le laboratoire d'analyse de l'Université de Liège peut réaliser quotidiennement un nombre limité de test en raison de la capacité des machines utilisées. Si le nombre d'échantillons à analyser dépasse cette limite, les délais d'obtention des résultats sont allongés. Afin d'éviter cette situation, la collecte des échantillons est lissée sur l'ensemble de la semaine.

- **Le kit d'autoprélèvement et la notice d'utilisation peuvent-ils être modifiés au cours de la campagne de screening Covid-19 ?**

L'Université de Liège poursuit ses recherches pour améliorer le kit d'autoprélèvement. Celui-ci pourrait donc évoluer au cours de la campagne de screening. Le cas échéant, la notice d'utilisation présente dans la boîte du kit sera actualisée.

Utilisation du kit d'autoprélèvement

- **Quand le prélèvement salivaire doit-il être réalisé ?**

Pour obtenir une sensibilité maximale, le prélèvement doit être réalisé au réveil et à jeun, le matin même de la collecte des échantillons. Le fait d'être à jeun (ne rien avoir mangé ou bu pendant les 8 heures qui précèdent le prélèvement et ne pas avoir fumé pendant cette période) permet d'avoir une charge virale plus importante dans l'échantillon salivaire.

- **Que se passe-t-il si je ne suis pas à jeun au moment du prélèvement ?**

Si la consigne d'utilisation n'est pas respectée, le test sera moins sensible. C'est-à-dire que si vous êtes infecté par le virus SARS-CoV-2, il est moins probable que l'analyse le révèle.

- **Pourquoi faut-il jeter l'entonnoir dans une poubelle fermée ?**

L'entonnoir est potentiellement contaminé au SARS-CoV-2 par la salive de la personne réalisant l'autoprélèvement. L'entonnoir ne peut donc être lavé et réutilisé ; il doit être jeté dans une poubelle fermée. Si plusieurs personnes utilisent la même poubelle, il est conseillé de disposer l'entonnoir dans un contenant empêchant la manipulation accidentelle de celui-ci.

- Que se passe-t-il si j'ai du liquide bleu sur les mains ?

Le liquide bleu (réactif de lyse) peut être légèrement irritant pour la peau. Rincez-vous abondamment les mains avec de l'eau et consultez votre médecin si l'irritation persiste.

- Que dois-je faire si je constate qu'un kit d'autoprélèvement est défectueux ?

Malgré les contrôles de qualité réalisés sur l'ensemble de la chaîne de production, il n'est pas impossible que certains kits soient défectueux. Dans ce cas, ils ne doivent pas être utilisés et sont ramenés, dans leur emballage d'origine, au point-relais. Le **Formulaire F3** devra être complété sur place. Cet échange a lieu lors du rendez-vous hebdomadaire au point-relais

- Pourquoi faut-il réaliser le prélèvement le jour même de la collecte des échantillons ?

La sensibilité de l'analyse PCR réalisée sur un prélèvement salivaire diminue lorsque le temps entre le prélèvement et l'analyse augmente. Il est donc important que l'échantillon soit analysé dans les meilleurs délais après le prélèvement. Les échantillons récoltés jusqu'à midi dans un point-relais doivent avoir été prélevés dans les 12 heures qui précèdent ce dépôt.

Analyse des prélèvements et résultats

- Le laboratoire d'analyse réalise-t-il des analyses toute la semaine ?

Le laboratoire réalise des analyses du lundi au dimanche inclus. Cela est nécessaire pour analyser un maximum d'échantillons en fonction des limites de capacité du laboratoire.

- L'analyse sur la base d'un prélèvement salivaire est-elle moins fiable ?

L'analyse PCR réalisée sur la base d'un prélèvement salivaire est moins sensible qu'une analyse PCR réalisée sur la base d'un prélèvement nasopharyngé. La sensibilité moindre du test salivaire implique que les faux positifs (lorsqu'une personne est déclarée positive alors qu'elle est négative) sont très rares.

- Qu'est-ce que la sensibilité d'un test ?

La sensibilité d'un test est sa capacité à détecter l'infection lorsque celle-ci est présente. Elle correspond au pourcentage des personnes dont l'infection est mise en évidence par le test lorsqu'elles sont effectivement infectées. Pour le SARS-CoV-2, responsable de la Covid-19, la sensibilité d'une analyse PCR sur prélèvement nasopharyngé est estimée à 80 % et celle d'une analyse PCR sur prélèvement salivaire est estimée à 67 %. La sensibilité varie en fonction de la charge virale.

- **À qui puis-je téléphoner pour avoir des résultats plus rapidement ?**

Les résultats des analyses sont uniquement accessibles depuis le site internet de consultation des résultats (<https://test-covid.uliege.be>). Les résultats y sont accessibles dès que le laboratoire a terminé et validé l'analyse, un appel téléphonique ne permettrait donc pas de connaître le résultat de manière anticipée. La ligne téléphonique d'information de l'AViQ et le laboratoire d'analyse ne pourront donc pas répondre aux demandes de ce type.

- **Que veut dire un résultat « positif » ?**

Un résultat positif signifie que l'analyse PCR réalisée sur le prélèvement correspondant au code-barres a mis en évidence la présence du virus SARS-CoV-2, responsable de la Covid-19.

- **Que veut dire un résultat « négatif » ?**

Un résultat négatif signifie que l'analyse PCR réalisée sur le prélèvement correspondant au code-barres n'a pas mis en évidence la présence du virus SARS-CoV-2, responsable de la Covid-19.

- **Que veut dire un résultat « non interprétable » ?**

La technologie utilisée (analyse par PCR) peut générer des résultats non interprétables : cela signifie que les résultats obtenus ne permettent pas de déterminer si le prélèvement est positif ou négatif. Le nombre de résultats non interprétables constitue une fraction très limitée des analyses.

- **Que faire en cas de résultat positif ?**

Suivez les instructions de votre employeur et de votre médecin.

- **Qu'est-ce que le taux de positivité ?**

Le taux de positivité est le pourcentage des prélèvements analysés dont le résultat est positif.

Codes-barres des prélèvements

- **Une personne qui n'a pas noté (ou photographié) le code-barres de son prélèvement peut-elle obtenir son résultat ?**

Non, le processus est complètement anonyme et le code-barres est le seul lien entre le résultat et le prélèvement. Le laboratoire d'analyse ne dispose pas de l'identité des personnes testées.

- **Une personne qui a décollé tout le code-barres sur le tube à échantillons obtiendra-t-elle un résultat ?**

Non, car le laboratoire ne pourra pas associer le résultat au code-barres correspondant.

- **Une personne qui a perdu la partie détachable du code-barres peut-elle retranscrire à la main ce numéro sur le Formulaire F2 ?**

C'est l'original du code-barres qui doit être collé sur le Formulaire F2 afin de permettre un scan de ceux-ci dans le point-relais. Lorsque les personnes retranscrivent manuellement le numéro de code-barres, le laboratoire ne peut pas garantir d'associer le résultat de cet échantillon à la maison de repos (erreur de retranscription, retranscription illisible, etc.). En outre, les inscriptions manuscrites doivent être encodées manuellement, une à une, ce qui engendre un long travail de réencodage. Les retranscriptions manuscrites des numéros de code-barres sur un Formulaire F2 doivent donc être exceptionnelles.

Anonymat des résultats

- **Les résultats des analyses sont-ils anonymes ?**

Le système de prélèvement est entièrement conçu pour permettre l'anonymat des résultats individuels. Le seul lien entre un prélèvement et un résultat d'analyse est le numéro de code-barres présent sur le tube à échantillon.

- **Pourquoi les codes-barres des prélèvements sont-ils scannés lors de leur réception dans un point-relais ?**

Les codes-barres des prélèvements d'une MR-MRS sont scannés lors de leur dépôt afin d'assurer la traçabilité des résultats. Sur la base de cette opération, il est possible d'associer les résultats anonymes à une MR-MRS spécifique, et ainsi obtenir une information sur le taux de positivité au sein de cet établissement. Le scan des codes-barres ne permet pas d'identifier la personne à laquelle appartient un échantillon.

Consultation des résultats

- **Pourquoi les résultats disponibles le plus rapidement sont-ils généralement négatifs ?**

Le laboratoire utilise la méthode du *pooling* pour accélérer les analyses et réduire la quantité de produit nécessaire : plusieurs prélèvements sont mélangés afin de réaliser une première analyse PCR. Si le résultat du *pool* est négatif, cela signifie que tous les prélèvements le constituant sont négatifs et l'information est directement communiquée par le laboratoire. Si le résultat du *pool* est positif, cela signifie qu'un ou plusieurs prélèvements le constituant sont positifs : les prélèvements concernés sont alors analysés individuellement pour déterminer lequel ou lesquels sont positifs. Cette réanalyse nécessite davantage de temps et les résultats de ce *pool* sont donc délivrés plus tardivement (que les résultats des prélèvements concernés soient positifs ou négatifs).

- **Le résultat d'un prélèvement n'est pas disponible après 72 heures, est-ce normal ?**

Non, tous les résultats sont en principe délivrés dans un délai maximal de 48 heures. Dans un nombre limité de cas, l'analyse n'a pas pu être réalisée (prélèvement non conforme) ou l'échantillon ne peut être lié à un code-barres (code-barres manquant ou illisible). Si une personne ne reçoit pas son résultat dans un délai de 48 heures, elle est probablement concernée par l'une de ces situations.

- **Aucun résultat n'est pas disponible après 48 heures pour les échantillons qui ont été déposés pour ma MR-MRS, est-ce normal ?**

Non. Dans ce cas, nous vous invitons à prendre immédiatement contact avec l'AViQ qui en informera le laboratoire.

Annexe 1. Liste des abréviations et des acronymes

AViQ	Agence pour une Vie de Qualité
Kit	Kit d'autoprélèvement de salive ou de gargarisme
MR	Maison de repos
MRS	Maison de repos et de soin
PCR	Réaction en chaîne par polymérase
ULiège	Université de Liège